

COMMUNIQUÉ

de presse

la
CGT
RATP

STOP à la répression des représentants du personnel à la RATP !

La direction revancharde des victoires remportées par la CGT-RATP, notamment dans le cadre d'actions récemment engagées auprès des tribunaux pour défendre les droits des salarié-e-s ainsi que de sa dénonciation de pratiques illégales (scandale des fichiers illégaux), a déféré au Conseil de Discipline Alexandre, un élu, secrétaire de l'instance représentative du personnel du CSE4 et dirigeant de la CGT-RATP.

N'ayant commis aucune faute professionnelle qui puisse justifier cette procédure, la direction s'appuie sur des éléments liés à l'exercice de son droit de grève et à l'exercice de son mandat syndical pour envisager sa révocation.

Il lui est reproché des faits lors du piquet de grève relatif au projet de réforme des retraites lors de l'hiver dernier.

Il lui est également reproché d'une part d'avoir animé une permanence syndicale, d'autre part, d'avoir assuré un contrôle du respect des mesures sanitaires mises en œuvre au sein de la RATP, dans son périmètre.

Cette attaque à l'encontre de notre camarade élu représentant du personnel et de notre organisation syndicale est inacceptable !

Dans ce contexte, la CGT-RATP a décidé de rompre tout dialogue social avec la direction de la RATP.

Par conséquent, la CGT-RATP ne siègera plus, jusqu'à nouvel ordre dans les instances représentatives du personnel, ainsi que dans les réunions et audiences prévues au calendrier.

La CGT-RATP refuse de s'inscrire dans toutes les discussions en cours alors que l'exercice du droit syndical et notre organisation syndicale se trouvent bafoués.

Paris, le 23 juillet 2020

 communication@cgt-ratp.fr

 01 44 78 53 61

 www.cgt-ratp.fr

 85 rue charlot
75003 Paris